

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS302/18
29 août 2005

(05-3781)

Original: anglais

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION ET LA VENTE DE CIGARETTES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord*
sur les règles et procédures régissant le règlement
des différends

La communication ci-après, datée du 29 août 2005 et adressée par l'arbitre, M. John Lockhart, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de mon rapport d'arbitre concernant l'affaire *République dominicaine – Mesures affectant l'importation et la vente de cigarettes sur le marché intérieur*, WT/DS302/17. Ce rapport sera distribué aux Membres de l'OMC plus tard aujourd'hui et il est confidentiel jusqu'à sa distribution.
